



Formation Spécialisée du Comité Social d'Administration Ministériel du 25 juin 2024 COMPTE-RENDU

Paris, le 27 juin 2024

L'UNSA était représentée par Jérôme Chaur, Franck Garrigues et Martine Harnichard.

La séance a débuté par la lecture des déclarations liminaires intersyndicales puis syndicales. Vous trouverez la déclaration liminaire intersyndicale portant sur la dégradation des conditions de travail des agents et celle de l'UNSA à la suite de ce compte-rendu.

Le président précise qu'en raison des élections législatives, les décisions politiques sont mises en parenthèses, mais que la vie administrative continue.

Les besoins de formation des présidents, des secrétaires et des co-secrétaires des Formations Spécialisées (FS) sont identifiés.

L'articulation entre les différentes FS doit évoluer et les acteurs ministériels de la santé et sécurité au travail (SST) doivent participer à tous les niveaux.

- Concernant la demande maintes fois revendiquée par l'UNSA concernant la prise en compte des postes en abattoir au titre de la carrière active, la secrétaire générale du MASA s'est engagée à en faire la demande et le travail de constitution du dossier est en cours au Service des Ressources Humaines.

- Concernant les infirmiers, il y a un travail sur le court terme au niveau indemnitaire et sur le long terme une étude de leur intégration dans les corps de l'Education Nationale, qui leur permettrait de bénéficier des dispositifs de revalorisation dans le cadre du Ségur. La saisine du ministère de l'Education Nationale a été faite la semaine dernière.

- Concernant la situation des SEA, un travail va être mis en place par la DGPE. Ce travail de la DGPE est engagé pour être plus pratico-pratique afin d'améliorer les échanges.

Mise en œuvre du Plan de Prévention des RPS

Une prévention primaire des RPS est une action menée en collaboration avec l'Université Clermont-Auvergne et comprend notamment une étude de terrain et la construction de cas dans 5 établissements de l'enseignement agricole. Les réseaux des ASS et ISST ont été mobilisés.

Ce travail a été réalisé lors de plusieurs sessions en 2023 par les agents de terrain et a engendré la production de documents opérationnels.

Une journée de partage en deux temps est prévue en novembre 2024. Le rapport final devrait être publié fin 2024.



Fiches professionnelles en abattoir

Pierre Clavel (ISST) présente les fiches de risques professionnels qui ont été établies pour les abattoirs de volaille et de boucherie. Elles vont être mises à jour avec l'apparition du risque lié à la Fièvre Hémorragique de Crimée Congo.

L'UNSA signale des retours défavorables du marché DGAI concernant la fourniture des EPI et les protections auditives.

Les organisations syndicales ont également demandé une mise en cohérence des deux fiches car des informations utiles et communes ne sont pas nécessairement présentes.

Présentation des résultats sur l'action menée par la DRIAAF Ile-de-France sur la pratique du télétravail

Cette action, cofinancée par les crédits de la F3SCT ministérielle, concerne la pratique du télétravail dans cette direction régionale. Elle a permis d'associer tous les agents à une démarche collective et participative pour définir un cadre et des objectifs.

Elle a mis en évidence des besoins en matière d'humanisation des échanges en télétravail (limiter les mails et préférer des réunions courtes).

Le travail a abouti à une charte mais qui n'est pas moins disante que le protocole d'accord télétravail.

L'UNSA s'est interrogée sur le terme de « charte » employé et propose plutôt d'utiliser le terme « engagement mutuel ». La démarche d'échange collectif et de co-construction de pratiques de télétravail est une expérience intéressante et soutenue par l'UNSA.

Présentation du nouveau prestataire de gestion des signalements de violences

Il s'agit de Concept RSE (Responsabilité Sociale et Ethique) qui est le nouveau prestataire depuis début 2024.

Ils assurent une permanence d'accueil de 9 h à 19 h par téléphone et leur site internet permet un signalement direct.

Le processus de traitement comprend :

- des entretiens d'analyse globale de la situation,
- l'instruction du signalement avec analyse des éléments matériels,
- une étude de recevabilité,
- un contradictoire avec autorité d'emploi,
- la qualification juridique par un avocat et le rapport à la cellule interne.

À ce jour, 100 signalements ont été reçus ; ils concernent pour 50 % l'enseignement agricole, majoritairement des femmes de catégorie A, pour harcèlement moral.

21 % sont au stade de l'instruction et 2 % en contradictoire.

La durée normale du traitement est de 8 à 12 mois.

Présentation des dispositifs d'accompagnement en cas d'urgence

Le MASA a mis en œuvre :

- un dispositif de soutien psychologique,
- un dispositif d'urgence,
- un dispositif de signalement des agressions,
- une convention avec un organisme (UROPS) sur la formation aux premiers secours en santé mentale.

Le MASA apporte un soutien à l'agent mais aussi à ses proches.

Ces dispositifs nécessitent une meilleure connaissance par les acteurs locaux et l'administration propose la rédaction de fiches synthétiques.

L'UNSA a souligné l'intérêt des formations de prévention des suicides pour les membres des FSSSCT, ainsi que la formation aux signaux faibles dont un travail a déjà été organisé au sein du MASA.



Formation spécialisée SSCT du CSA ministériel

Déclaration liminaire du 25 juin 2024

Monsieur le Président

Cette séance plénière se déroule en plein contexte électoral pour les élections législatives, dans lequel notre ministre - que vous représentez -, s'est engagé. Cependant, même en campagne, le ministre doit entendre l'appel de toutes les organisations syndicales représentatives au MASA. Elles tiennent à rappeler les **conditions très dégradées dans lesquelles travaillent les agent-es que nous représentons**. Oui, ce n'est pas nouveau ; oui nous le dénonçons systématiquement depuis des mois dans nos déclarations liminaires respectives, mais chaque jour qui passe nous conduit à **craindre un peu plus qu'un drame se produise** dans une des structures de notre ministère. C'est particulièrement le cas dans les **SEA**. A quand des actions préventives concrètes et pas seulement palliatives ?

Les F3SCT sont dotées d'outils, rappelés par la réglementation en vigueur : **les droits d'enquêtes** ou de visite en font partie. Pourtant, nous constatons sur le terrain que **des présidences refusent** de respecter le décret qui régit les CSA - et leurs formations spécialisées - n'allant pas jusqu'au bout des différentes étapes pour **autoriser des enquêtes pour danger grave et imminent ou celles après un accident grave, voire mortel** (dont les agressions, les suicides ou tentatives de suicide). Pour ce dernier cas, nous rappelons que l'enquête se réalise avant toute reconnaissance du caractère professionnel ou non de l'accident. Le caractère non professionnel de l'accident ne pouvant être - en cas de contestation par l'employeur - démontré qu'après une longue procédure, le doute sur sa qualification ne peut ainsi empêcher celle-ci de se réaliser. **Aussi, n'est-il pas acceptable que ces procédures soient avortées** au mépris des textes. Dans un contexte national où des forces opportunistes pourraient remettre en cause les acquis en matière de droits sur la santé, la sécurité et les conditions de travail des agent-es de la Fonction publique, **nous vous demandons** - vous qui représentez le ministre -, **de faire respecter la réglementation en vigueur dans les structures concernées**.

Nous, membres de la Formation Spécialisée du CSA ministériel, nous constatons **également une entrave aux droits syndicaux**, notamment dans les services déconcentrés. Nous l'avons dénoncé et constatons encore une fois les **effets désastreux de la mise en place des SGCD**. En effet, certains d'entre eux refusent d'autoriser les membres élu-es et agent-es du MASA à participer aux instances qui traitent des questions de santé, sécurité et conditions de travail. Sous prétexte que les SGCD sont du ressort du ministère de l'intérieur, notre ministère ne pourrait pas intervenir ? Et ce, alors qu'ils prennent des décisions qui ont un impact direct sur notre communauté de travail. Cela n'est pas tolérable ! **Nous vous demandons de prendre toutes les mesures qu'il convient pour garantir ce droit syndical et la démocratie de ces instances**.

Monsieur le Président, un an et demi est passé depuis la disparition des CHSCT. Que constatons-nous ? Que les présidences nécessitent d'être davantage formées à ces questions et que **l'articulation entre l'instance ministérielle et celles des réseaux, tout comme celle entre les F3SCT-REA et les CoHS** - malgré la parution d'une note de service la semaine dernière - **n'est pas suffisamment efficiente**. Il devient également urgent de **formaliser la procédure en matière de temps syndical pour les F3SCT** : les membres localement sont perdu·es et certain·es hésitent à s'engager, fragilisant ainsi nos délégations.

Enfin, un certain nombre de questions n'ont pu être inscrites à l'ordre du jour de cette séance, renvoyées pour les unes à la suivante, pour les autres en 2025. Nous espérons ainsi, que le projet de note de service sur la création d'un **observatoire national de la santé sécurité au travail** et la reconduction de la mission de la **référente VSS du MASA** seront bien traités en octobre prochain.

Monsieur le Président, sur l'ensemble des points énoncés ci-dessus, nous attendons de votre part, des réponses à la hauteur des enjeux de santé, de sécurité et de conditions de travail, auxquels sont confronté·es les agent·es du MASA.



Déclaration liminaire FS CSA M

Paris, le 25 juin 2024

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,

Le contexte difficile que traverse la France actuellement menace plusieurs équilibres pour l'avenir. L'UNSA rappelle que ses valeurs ne sont pas compatibles avec la haine, la discrimination et le repli social. L'UNSA prône le dialogue social de qualité comme moyen privilégié pour résoudre les conflits et améliorer les conditions de travail des agents.

Au sein de cette F3SCT, nous mettrons tout en œuvre pour faire évoluer les conditions de travail des collègues et trouver des solutions pérennes pour une meilleure qualité de vie au travail.

Plusieurs services de ce ministère sont en tension actuellement, nos collègues de la police sanitaire unique sont en souffrance et les surcharges de travail rendent les journées compliquées.

N'oublions pas le travail en abattoir qui demeure un métier générateur de risques et de TMS. Les fiches de risques examinées aujourd'hui devront être diffusées dans les différentes structures afin que chaque abattoir l'adapte et que le DUERP soit mis à jour. L'UNSA demande depuis plusieurs années que le travail en abattoir soit reconnu comme une carrière active afin de permettre aux agents de pouvoir partir plus tôt.

Que dire des agents des services d'économie agricole qui sont pressés comme des citrons pour arriver à clore les dossiers dans les temps, rendre des plannings en temps record, le tout avec des bugs informatiques, des logiciels qui ne sont pas complètement au point, des ralentissements réseaux qui mettent à mal leur travail et sa réalisation. Beaucoup sont au bord de l'épuisement et il est de notre devoir de faire une alerte devant cette instance formelle.

De plus en plus de collègues sur le terrain rencontrent des difficultés dans leurs missions, les inspections en élevage sont source de conflits et certains collègues sont en souffrance face à cela. Force est de constater que la cellule de signalement est plus sollicitée que par le passé. Ce constat doit nous faire prendre conscience de la réalité du terrain et des complications qui peuvent subvenir pendant une inspection.

Les situations d'urgence qui peuvent en découler nécessitent une prise en charge immédiate et un accompagnement à plus ou moins long terme de nos inspecteurs.

Nous devons travailler conjointement pour faire du plan national de prévention un outil adapté aux différents contextes et aux différentes missions qui sont les nôtres au sein du MASA. Il est indispensable que chacun se l'approprie et que chaque F3SCT de réseau y travaille pour se l'approprier dans son champ d'action. A l'UNSA, nous sommes résolus à y contribuer.

Concernant l'enseignement agricole, l'UNSA a communiqué ses attentes quant à la gestion des questions de SST et QVVT dans sa Formation Spécialisée de réseau. Nous espérons toutefois que les échanges entre le CSA Ministériel et les CSA de réseaux vont se coordonner afin de mettre chacun en responsabilités de gestion des dossiers qui lui incombent...

En effet, si un GT d'installation de la FS est programmé par la DGER le 10 juillet, nous tenons à ce que certains acteurs présents au CSA M soient concertés, voire associés aux travaux autant que possible. Le réseau des ISST est incontournable en la matière. Preuve en est le point 2 à l'ordre du jour concernant la collaboration avec l'Université Clermont-Auvergne : comment le relai est-il passé pour que la DGER s'empare du sujet des RPS ? Le SRH devra forcément s'impliquer aussi sur certains points que nous avons mis en exergue. Pour exemple rapide ici : la gestion du rallongement des carrières après le retardement de l'âge de départ à la retraite, les questions relatives aux difficultés financières infligées à des agents déjà en difficultés, notamment par la maladie (non subrogation des personnels contractuels, trop versés impliquant des gestions budgétaires difficiles...).

Enfin, la question de la médecine de prévention ne peut plus se contenter des constats de manque de médecin qu'on nous pose depuis trop longtemps comme justifiant l'inacceptable. L'UNSA ne remet pas en cause les efforts du MASA, mais nous demandons que vous revendiquiez une politique volontariste de la DGAFP pour un accès aux équipes interdisciplinaires qui puisse venir en appui aux agents qui en ont besoin, tant en termes de prévention des risques qu'en termes d'accompagnement de la maladie.

Monsieur le Président, le thème 2024 de la semaine pour la qualité de vie au travail était « anticiper le travail de demain ». Si nous entendons rester force de propositions dans l'accompagnement des transformations, c'est bien parce que l'UNSA considère qu'il faut traiter les sujets de mutations écologiques, numériques, sociétales en termes de prévention plutôt qu'attendre les symptômes néfastes à tous liés à la souffrance au travail.

Je vous remercie.